

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2025

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 25 octobre à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 octobre 2025, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme PONCHARD, Mme YILMAZ, Mme BIENTZ, Mme COMBES, Mme TESTE, M. ROSSI,

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme PONCHARD

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme COSTA
Mme DIAS
M. LEBORGNE
M. FREMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

N° 2025.10.15 - Acceptation d'un don exceptionnel au CCAS

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20251025-2025-10-15-DE
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

Vu l'article L.123-08 du code de l'action sociale et des familles autorisant le président du Centre Communal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et des legs,

Vu l'article L.123-25 du même code précisant que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les ressources propres provenant des dons et legs qui lui sont faits,

Considérant que Madame QI GU a décidé de faire un don d'un montant de mille euros (1 000 €) au CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

- **ARTICLE 1: ACCEPTE** le don en chèque de Madame QI GU d'un montant de mille euros (1 000 €).
- **ARTICLE 2: AFFECTE** ce montant en recettes au compte 7713 du budget 2025 du CCAS.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20251025-2025-10-15-DE
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025